

# Challenge Interclubs Avenir N1- N2

## Samedi 3 et Dimanche 4 octobre 2026

### Guyancourt

Le règlement des Championnats Nationaux Interclubs Avenir, tel qu'indiqué dans le Règlement des Compétitions Nationales, s'applique aux Championnats LIFA

#### Divisions

##### **Samedi 3 octobre 2026**

- Interclubs U20 Mixte Nationale 1
- Interclubs U20 Mixte Nationale 2

##### **Dimanche 4 octobre 2026**

- Interclubs U23 Mixte Nationale 1
- Interclubs U23 Mixte Nationale 2

#### Catégories

L'interclub U20 est ouvert aux athlètes des catégories Cadets (U18), Juniors(U20)

L'interclub U23 aux athlètes des catégories Cadets, Juniors, Espoirs(U23).

#### Epreuves

Les épreuves seront celles prévues au règlement national des Interclubs Avenir.

#### Engagements – Compositions d'équipe

Rappel : Les clubs participant aux championnats de France des clubs en division N1 / Elite bénéficieront de points bonus s'ils participent à ces championnats Interclubs Avenir en division Nationale 1 et obtiennent au minimum un nombre de points définis par le règlement national des Interclubs Avenir. Idem pour les finales nationales avenir.

Les clubs sont autorisés à présenter une équipe U20 et U23 mais ne pourront pas engager deux équipes d'une même catégorie sur deux divisions différentes. **Un athlète ne pourra participer que dans un seul interclub.**

Les clubs devront déclarer leur volonté d'engager une équipe U20 et/ou U23 ainsi que la division dans laquelle ils souhaitent matcher en s'inscrivant via le formulaire en ligne dédié avant le dimanche 20 septembre 2026 à 23h59 : <https://forms.gle/J5hHmn3BYpRdeAf87>

Les engagements se feront ensuite en ligne via le module d'engagement. Attention, toute équipe qui s'engagerait directement sur le module sans s'être préalablement déclarée avant la date limite via le formulaire en ligne dédié sera refusée.

#### Qualification des athlètes

- Les athlètes participant devront avoir une licence compétition valide au titre de la nouvelle saison 2026-27. La licence devra être saisie au plus tard la veille de la compétition. Une sortie papier devra être présentée pour justifier des licences enregistrées la veille de la compétition.

- Un athlète ne pourra être engagé que dans une seule équipe.

- Le nombre d'athlètes mutés ou/et étrangers en application des dispositions des Règlements Généraux de la FFA est limité à **2 hommes et 2 femmes** par équipe.

- ***N.B : Un athlète est considéré comme muté au regard des règlements sportifs pendant une période de trois-cent-soixante-cinq (365) jours à compter de la date de validation de sa mutation.*** Les athlètes ayant muté depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2026 devront avoir une licence à jour au titre de leur nouveau club.

#### Règlementation des divisions

. Division Nationale 1 : Chaque équipe pourra présenter 2 athlètes de chaque sexe dans chacune des épreuves.

**La performance du meilleur athlète de chaque sexe sera retenue.**

. Division Nationale 2 : Chaque équipe pourra présenter 2 athlètes de chaque sexe dans chacune des épreuves. Pour chaque épreuve, **seule la meilleure performance** masculine OU féminine sera retenue.

Relais 4x200m : Les 2 relais sont comptabilisés en N1 – La meilleure perf uniquement en N2.

En cas d'exæquo, les clubs seront départagés au nombre de 1<sup>ère</sup> place. Si l'égalité persiste, le départage se fera sur le nombre de 2<sup>ème</sup> place et ainsi de suite.

**Règlement technique**

Possibilité de doubler :

N1 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 1 saut et 1 lancer (pas 2 concours de la même famille)

N 2 > Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours.

Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

Marche :

*Dans la mesure où ce tour de qualification se déroulera le même week-end que le Challenge National des ligues à la marche, il sera possible de prendre en compte les performances des athlètes qualifiés pour le challenge national pour le compte de l'équipe interclubs (**performance sur la marche uniquement**). Pour cela, un temps intermédiaire officiel, manuel ou électrique, devra être fourni et enregistré, sur la distance de 5000m pour les hommes, 3000m pour les femmes.*

*Il est précisé que ces temps seront pris en compte pour la qualification aux Finales Nationales. Néanmoins, il ne sera pas possible d'en tenir compte afin d'établir le classement sur place et la remise des trophées. Les clubs ayant un athlète sélectionné pour le Challenge National des Ligues sont autorisés à présenter un 2<sup>ème</sup> marcheur/se.*

Courses de haies : les athlètes des catégories Cadets et Juniors participent aux épreuves de haies correspondant à leur catégorie (ex : 110m haies à 0,99m pour les JUM).

Concours de lancers : les athlètes des catégories Cadets et Juniors lancent les engins correspondant à leur catégorie (ex : marteau 5kg CAM, poids 3 kg CAF, etc.).

2000m steeple : cette épreuve est ouverte aux athlètes Cadets, Juniors et Espoirs, la hauteur des barrières sera de 84cm pour toutes les catégories masculins et 76cm pour les féminines.

Participation des athlètes de la catégorie Cadets : Pas de restriction de participation ; les athlètes de la catégorie cadets peuvent participer à toutes les épreuves.

Nombre d'essais : 4 essais pour tous les concurrents des interclubs

Mise à disposition des officiels par les clubs

Chaque équipe devra fournir deux officiels pendant la totalité de la compétition.

Celui-ci doit être licencié pour le club pour lequel il est pris en compte.

Ils doivent avoir une qualification d'officiel valide, au minimum de niveau assistant (1 ou départemental)

Toute équipe ne respectant pas cette obligation sera pénalisée de 750 points.

**Epreuves de relais 4x200m**

Les formulaires de composition de relais sont à déposer 30mn au plus tard avant le début des épreuves de relais.

**Montées de barre**

Hauteur : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m22 – CAM/JUM/ESM 1m38, puis montée de barre uniforme de 4cm en 4cm.

Perche : 1<sup>ère</sup> barre CAF/JUF/ESF 1m60 – CAM/JUM/ESM 1m80, puis montée de barre uniforme de 10cm en 10cm.

**Rappel du Règlement national concernant les épreuves de Hauteur, Perche et Triple saut**

- Saut en Hauteur : durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition RT25.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Saut à la Perche durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition RT25.17 Dans le où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- Triple saut :  
Masculins : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m, puis la planche à 13 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

Féminines : A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.